

Pour tout renseignement, contactez :

FREDON Auvergne : 04 73 42 16 27
FDGDON 15 : 04 71 45 55 56
FDGDON 43 : 04 71 02 60 44
FDGDON 63 : 04 73 42 14 63

Sommaire

- Surveillance Biologique du Territoire : Campagnols terrestres
- Surveillance Biologique du Territoire : Taupes
- Le campagnol terrestre: une reproduction explosive
- Zoom sur un prédateur : le renard
- Deux notes nationales:
 - Note commerce parallèle
 - Note abeilles 2015

A retenir



CANTAL : Plusieurs communes subissent une forte présence de campagnols terrestres

HAUTE-LOIRE : Les campagnols sont peu actifs pour le moment. L'herbe rend les prospections difficiles. Les dégâts de taupes sont conséquents.

PUY-DE-DOME : Une partie du Cézallier subit le pic de pullulation. Des foyers actifs sont visibles dans le sud des Combrailles et la zone des Dômes. Les campagnols sont toujours actifs sur les cantons de Tauves et La Tour d'Auvergne.

Surveillez vos parcelles et pensez aux méthodes alternatives (alternance fauche-pâture, broyage, favorisation du travail des prédateurs).

Conditions météorologiques

Le passage des herbes, ce printemps, a mis en évidence les indices d'activité récente des campagnols terrestres.

Cependant, les conditions météorologiques des dernières semaines ont permis une **pousse rapide de l'herbe** grâce à des températures chaudes et à des pluies régulières et malgré quelques gelées matinales.

Les **prospections sont désormais difficiles** à réaliser compte tenu de la hauteur de l'herbe dans la plupart des prairies.



Surveillance des campagnols terrestres

Explication légende des cartes « Campanet »

0/20	1/20 à 3/20	4/20 à 6/20	7/20 à 10/20	11/20 à 20/20	nbre d'intervalles avec présence de CT sur 20 intervalles parcourus
0 %	15 %	30 %	50 %	100 %	% maximum d'infestation
0	0,5	1	2	3	Notes d'infestation

Pour la période du 21/03/2014 au 04/05/2015

50 communes ont été observées.
576 observations (nbre de carrés observés de 1km/1km) ont été réalisées par le réseau d'observateurs* dont **290 notations** sur indices de campagnols terrestres.

* Le réseau d'observateurs est constitué par les techniciens des FDGDON et des agriculteurs.

Rappel sur la réglementation: L'arrêté interministériel du 14 mai 2014 réaffirme les principes d'un contrôle précoce, raisonné et collectif des populations de campagnols en combinant méthodes préventives et curatives.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances départementales. La Chambre Régionale et la FREDON dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs concernant la protection de leurs végétaux.

Publication mensuelle :
Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

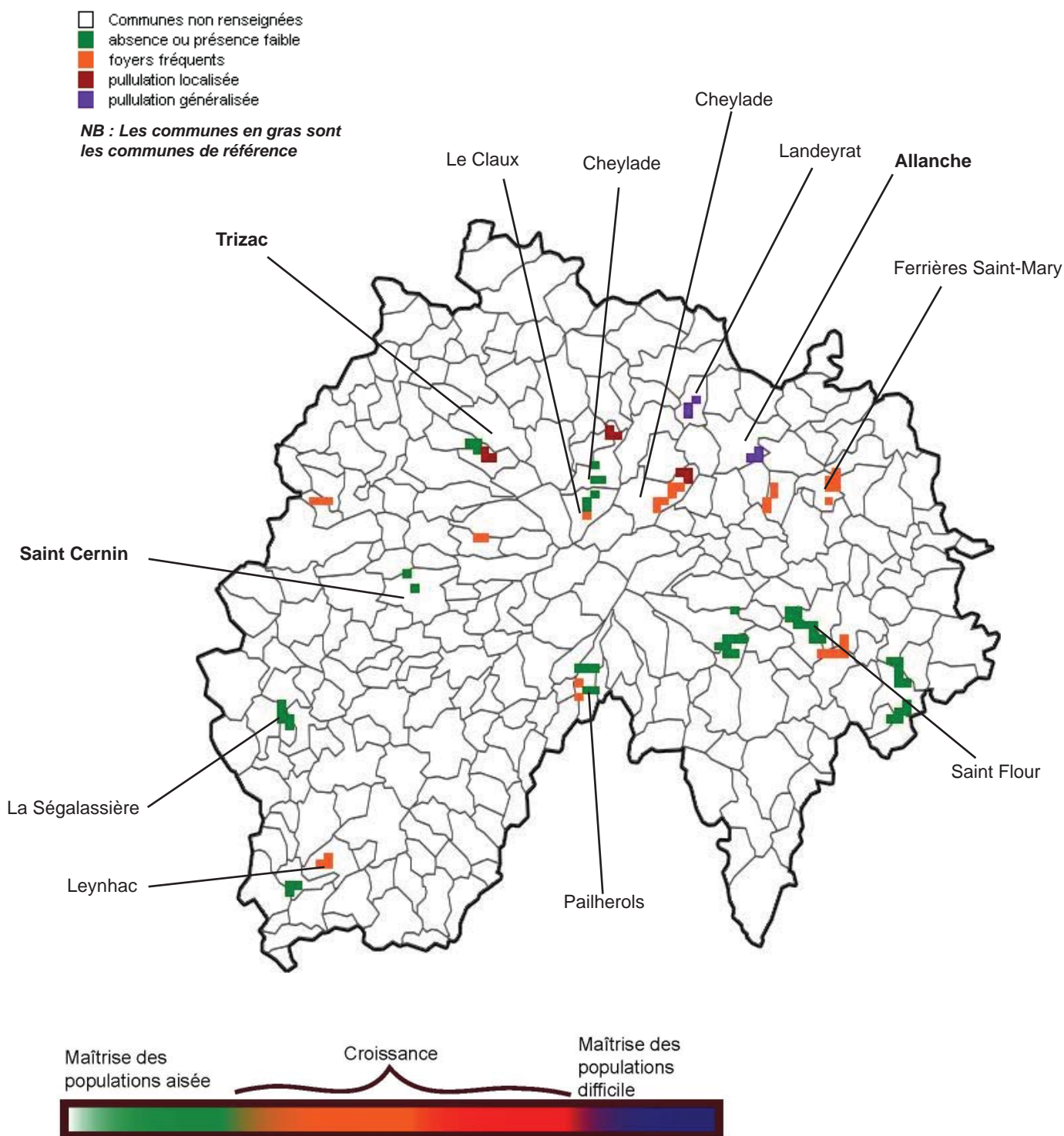
Surveillance Biologique du Territoire **campagnols terrestres**

Le passage des démousseuses en fin d'hiver et au début du printemps a souvent mis en évidence une activité fraîche de campagnols, sur les secteurs à forte pullulation.

La pousse de l'herbe laisse apparaître les nombreux « trous », signes des dégâts des campagnols. La plupart des prairies ont bien verdi dans le mois d'avril, malgré un petit épisode sec accompagné de vent, qui a pu freiner la pousse.

Les premiers ensilages ont commencé dans le sud du département.

Les conditions climatiques plutôt chaudes et humides de ces derniers jours ont permis une explosion de la pousse de l'herbe. Les prospections sont actuellement impossibles du fait de la hauteur de la végétation.



SBT Cantal (suite)

Secteurs à moyenne ou forte densité

(Pullulation localisée à généralisée)

4/20	7/20	11/20
à	à	à
6/20	10/20	20/20

Dans le Cézallier, les communes d'**Allanche** et Landeyrat sont en forte densité de rongeurs.

Sur le secteur de Murat, la commune de Dienne présente une forte densité de rongeurs sur le plateau de Fortuniès jusqu'à la zone de Sauvage.

La commune de Cheylade est en forte densité de campagnols sur les secteurs de Pierrebesse, Carluçet et Le Caire.

Le plateau de Saint-Vincent de Salers connaît aussi une recrudescence de campagnols.

Les communes de Ferrières Saint-Mary, Bonnac et Joursac sont en moyenne densité de campagnols.

Sur l'Aubrac, des foyers importants ont été signalés sur les communes de Jabrun, Anterrieux, Lieutadès.



Parcelles de prairie suite au hersage -
Dienne - FDGDON 15

Secteurs en basse densité

(Présence faible de foyers)

0/20	1/20
	à
	3/20

Les communes de **Saint-Cernin**, du Claux sont actuellement en basse densité de campagnols terrestres. Les populations de taupes sont très importantes. Mêmes observations, dans le Carladès, pour la commune de Pailherols.

Les communes de La Ségalassière, Leynhac, Saint-Etienne de Maurs, Villedieu et Alleuze présentent quelques tumuli de rongeurs.

Même constat, sur le secteur de Ruynes en Margeride, pour les communes de Loubarette et Saint-Just.

En Planèze, le bas de la commune de Paulhac ainsi que Cussac sont peu atteints par les campagnols.



Campagnol terrestre - FDGDON 63

Recherche observateurs!

Les communes mentionnées dans ce BSV permettent d'avoir seulement un aperçu de la situation des départements. **Les FDGDON sont à la recherche d'observateurs** afin de couvrir une surface plus importante et d'avoir ainsi une meilleure lisibilité de la situation.

Surveillance Biologique du Territoire campagnols terrestres

Depuis l'automne et jusqu'à l'arrivée du froid, d'importants dégâts de campagnols terrestres ont été observés dans plusieurs secteurs du département. Cependant, ce printemps, les dégâts de campagnols terrestres sont peu visibles. En effet, l'activité des campagnols n'a pas repris de manière notable.

De plus, la pousse rapide de l'herbe n'a pas permis de nombreuses observations.

Secteurs en basse densité

(Présence faible de foyers)



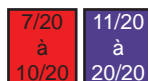
Siaugues Sainte Marie est encore en basse densité mais avec des dégâts de taupes très importants. Attention au risque liée à la réinstallation de campagnols dans les mois à venir.

Pensez au piégeage!

Sur les secteurs à faible pullulation, c'est le moment de penser au piégeage des campagnols et taupes.

Secteurs à forte densité

(Pullulation localisée à généralisée)



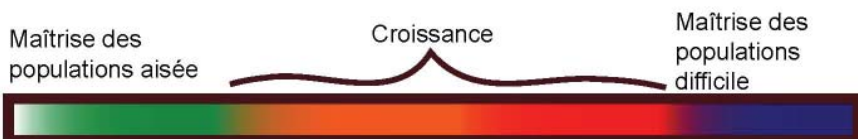
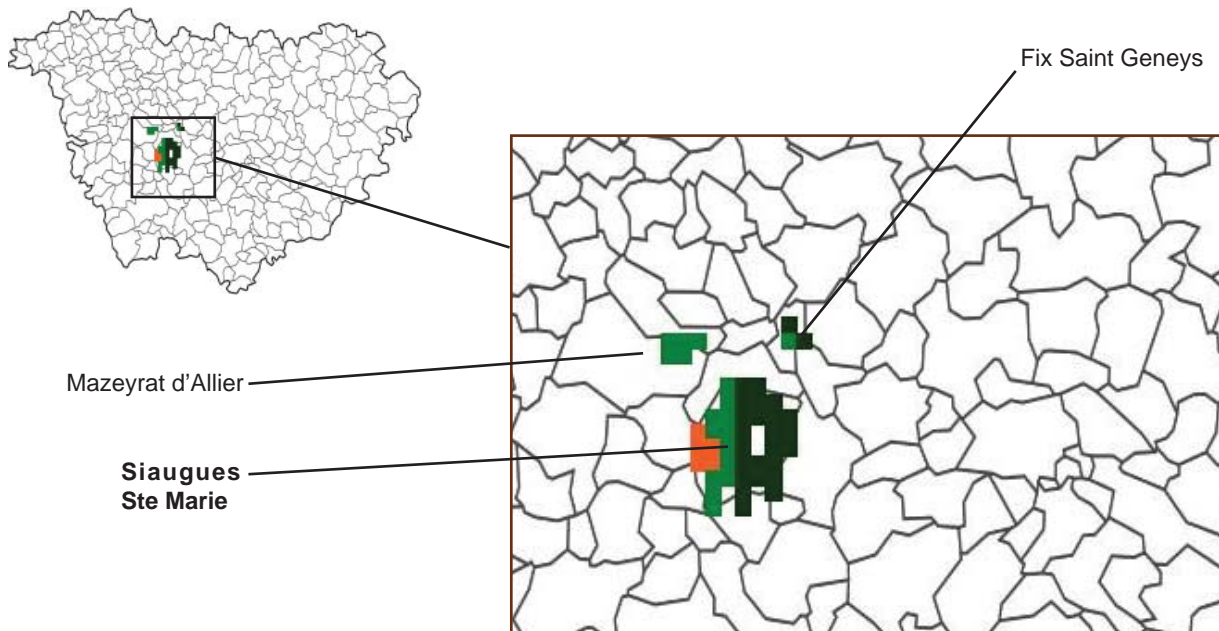
Les observations de ce printemps ne montrent pas une activité très intense de campagnols. Saint André de Chalencon, Bellevue la Montagne ou Rauret ont été impactées de manière très importante cet hiver et montrent peu de signes d'activité.

Secteurs en croissance

(Pullulation localisée à généralisée)



Mazeyrat d'Allier ou Saint Pal de Mons sont encore en croissance mais l'activité reste relativement faible en ce début d'année. Par contre l'activité taupe est bien présente.



- Communes non renseignées
- absence ou présence faible
- foyers fréquents
- pullulation localisée
- pullulation généralisée

NB : La commune en gras est une commune de référence

Surveillance Biologique du Territoire campagnols terrestres

Les dégâts liés au travail des campagnols terrestres durant l'hiver ont pu être spectaculaires par endroit. Le passage des hersees ce printemps laisse apparaître **de nombreuses zones sans herbe**.

Le niveau d'infestation réel se mesure grâce aux indices frais visibles suite au passage de la herse. Ils témoignent de l'activité récente des rongeurs.

Ces adultes vont dorénavant entrer en phase de reproduction, ce qui va se traduire par une augmentation des indices de présence jusqu'à l'automne.

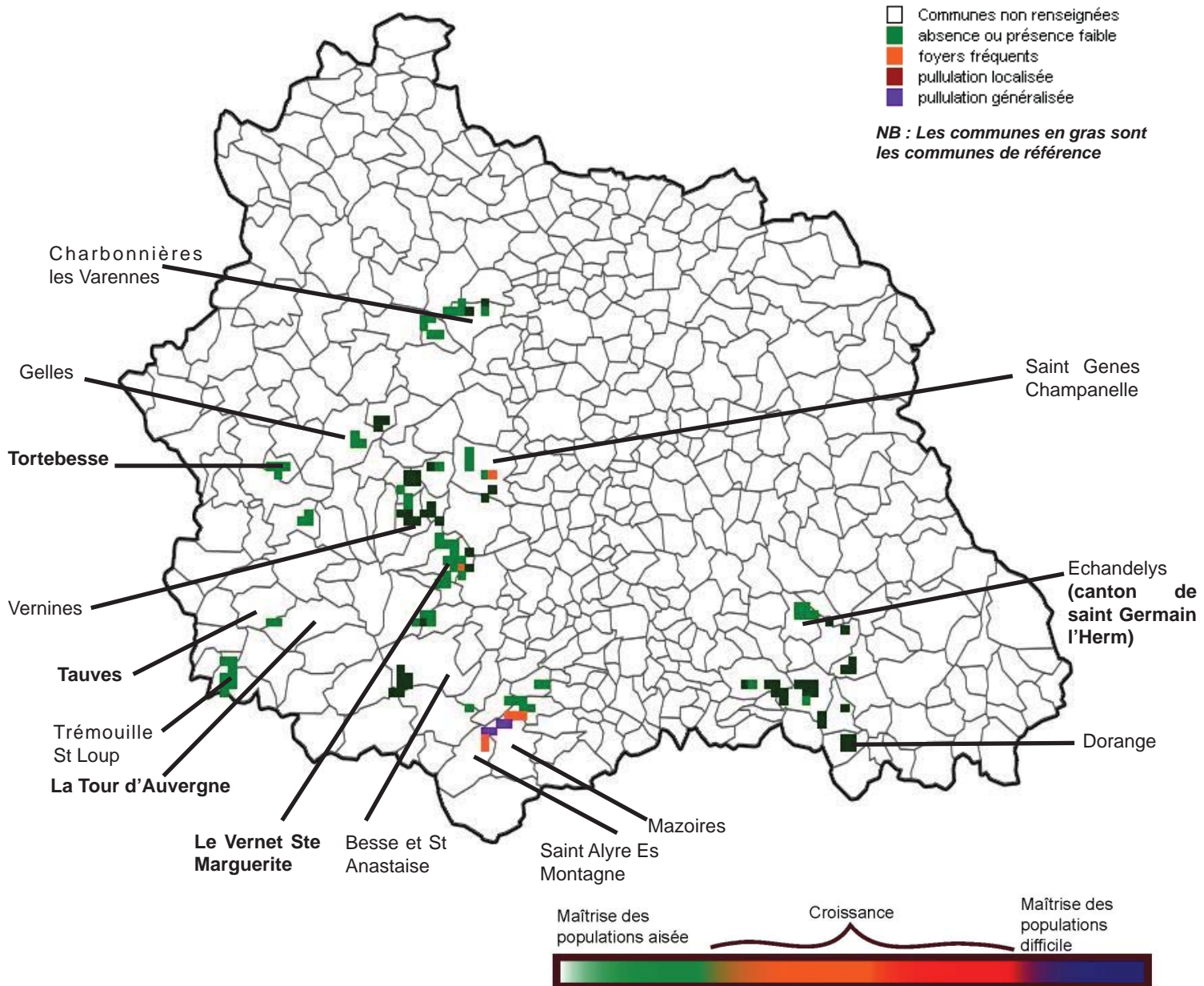
Plusieurs secteurs du département subissent ce phénomène. C'est le cas notamment du **Cézallier**, qui subit le pic de pullulation du campagnol terrestre depuis l'an dernier.

Par ailleurs, comme nous le signalions courant d'été 2014, une recrudescence de foyers est toujours observée sur les secteurs du **Sud des Combrailles**, mais aussi au **Sud des Dômes**.

Les **cantons de Tauves et La Tour d'Auvergne** présentent toujours des indices frais de campagnols terrestres suite au passage des hersees, mais le niveau de présence semble plus faible que l'an passé.



Prairie suite aux dégâts de campagnols terrestres - La Chapelle Marcousse - avril 2015 - FDGDON 63



SBT Puy-de-Dôme (suite)

Secteurs en basse densité

(Présence faible de foyers)

0/20	1/20 à 3/20
------	-------------------

Le Livradois et le Nord des Combrailles sont toujours en phase de basse densité, tout comme les secteurs d'altitude. C'est le cas du Mont Dore, de Chastreix et de Besse et Saint Anastaise.

Canton de Saint-Germain-l'Herm : *Campagnols terrestres* : Basse densité de campagnols.

Taupes : Présence faible à moyenne

Chastreix : *Campagnols terrestres* : Quelques foyers épars sont signalés.

Taupes : Présence faible

Pensez au piégeage!

Sur les secteurs à faible pullulation, il est possible de maîtriser les populations de rongeurs grâce aux méthodes alternatives telles que le piégeage.

Plusieurs sortes de pièges existent, contactez votre FDGDON locale.

Secteurs à forte densité

(Pullulation localisée à généralisée)

7/20 à 10/20	11/20 à 20/20
--------------------	---------------------

Le Cézallier est en phase de pic de pullulation, il subit une très forte attaque de campagnols terrestres. Le pic a eu lieu l'an dernier et s'est traduit par une explosion des populations suite aux fauches sur une dizaine de communes.

Actuellement, les communes de La Chapelle Marcousse, Roche-Charles-la-Mayrand, Saint Alyre Es Montagne et Mazoires sont encore en phase de très forte densité. Une importante présence de rongeurs est observée sur Compains, Dauzat sur Vodable et le Valbeleix.

A l'Ouest du département, les communes de Tauves et de la Tour d'Auvergne présentent toujours des dégâts de campagnols terrestres suite au hersage des parcelles.

Tauves : *Campagnols terrestres* : Des foyers sont encore observés sur certaines parcelles de cette commune, ayant subi le pic de pullulation. Le niveau d'infestation semblerait plus faible que l'année précédente.

Taupes : Présence faible à moyenne mais variable selon les parcelles.

La Tour d'Auvergne : *Campagnols terrestres* : Présence encore importante. Des foyers actifs sont encore signalés sur les parcelles fortement touchées l'an dernier.

Taupes : Présence très variable selon les parcelles.

Secteurs en croissance

(Pullulation localisée à généralisée)

4/20 à 6/20	7/20 à 10/20
-------------------	--------------------

Le Sud des Combrailles connaît un regain d'activité des campagnols. Des foyers actifs sont signalés sur Saint Julien Puy Lavèze, Tortebeesse, Briffons et Sauvagnat Près Herment.

Dans la région des Dômes, des foyers sont observés sur le Vernet-Sainte-Marguerite, Saulzet le Froid, Saint Genes Champanelle et Aydat.

Plus au Nord, des parcelles touchées par les campagnols sont notées sur les communes de Pulvérières et Charbonnières les Varennes. De nombreux campagnols sont piégés dans les galeries de taupes.

Le Vernet Sainte Marguerite : *Campagnols terrestres*: Des foyers de campagnols sont observés sur plusieurs secteurs de la commune (Saignes, Mareuge, Fontmarcel)

Taupes: Population parfois très importante (Monne).

Briffons: *Campagnols terrestres* : Des foyers de campagnols terrestres sont observés sur l'Ouest de la commune (Bourgeade, Barreix, Soulier).

Taupes: Présence faible à moyenne.

Tortebeesse: *Campagnols terrestres*: Des foyers sont signalés sur toute la commune. Des campagnols sont piégés.

Taupes: Présence très importante sur certaines parcelles.



Très forts dégâts de campagnols terrestres - Roche Charles La Mayrand - avril 2015 - FDGDON 63



Tumuli frais suite au hersage - Saint Alyre Es Montagne - avril 2015 - FDGDON 63

Zoom sur un prédateur du campagnol terrestre :

Le renard

Le renard est un prédateur carnivore opportuniste. Il peut consommer plus de 6000 rongeurs, toutes espèces confondues (campagnols, mulots...), par an.

Description

Le renard roux (*Vulpes vulpes*) est un mammifère **carnivore** de la famille des canidés. Il est présent dans toute la France. Il mesure de 50 à 90 cm. Sa tête est allongée, son museau étroit et ses oreilles de grande taille. Son pelage est uniformément roux, avec parfois des teintes grises.

Indices de présence

Sur son territoire, le renard laisse des empreintes ressemblant à celles d'un chien mais moins larges.

Le renard trouve refuge dans des terriers. Ces derniers ont un diamètre d'ouverture d'environ 20 à 25 cm. Lorsque le terrier est fréquenté, une odeur forte se fait sentir à l'entrée de celui-ci. Des restes de repas et des crottes sont aussi fréquemment observés aux abords des terriers, surtout au moment de l'élevage des jeunes.

Habitat

Le renard a un habitat très varié. Il s'accommode aussi bien aux vastes zones de plaines qu'à des milieux beaucoup plus forestiers et montagnards voire même les secteurs de littoral. On le rencontre également de plus en plus aux abords des villes où il trouve quiétude et nourriture. Dans nos régions, il marque une préférence pour les **milieux semi-ouverts** (bocage, lisières, taillis...).

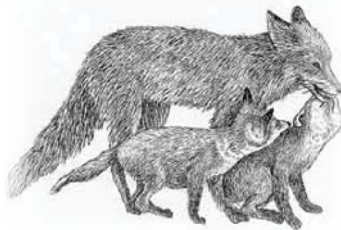
Son territoire varie de **400 à 500 ha** en moyenne.

Reproduction

Le rut a lieu en janvier-février. La gestation dure environ 53 jours. Il se reproduit à raison d'une seule portée par an de 4 à 5 jeunes qui **naissent en avril-mai**.

Les renardeaux sont allaités pendant 8 semaines. Ensuite, leur mère leur apportera de petites proies (campagnols, mulots).

Le renard acquiert sa maturité sexuelle vers 8-10 mois.



Renard qui mulotte -
source : virusphoto.com

Rôle dans la dynamique des campagnols (terrestres et des champs)

Une relation proportionnelle entre la disponibilité du campagnol terrestre et sa consommation par le renard est observée.

La proportion de campagnols terrestres dans le régime alimentaire du renard est importante lorsque, sur le terrain, la densité de campagnols terrestres est forte (à partir de 300 individus/ha).

A l'inverse, le campagnol des champs est consommé à un niveau très important, même en basse densité et aucune proportionnalité n'est mise en évidence.

Ces résultats suggèrent une réponse fonctionnelle du renard pour chacun des deux campagnols :

- **opportunisme alimentaire** vis-à-vis du campagnol terrestre
- **préférence alimentaire** et/ou meilleure accessibilité pour le campagnol des champs.

Restaurer un équilibre

Pour assurer ou restaurer un certain équilibre entre prédateurs et proies, il est possible de **limiter les pressions de chasse** et de destruction sur le renard roux, notamment sur des secteurs favorables aux campagnols.

Le **réseau bocager** offre des lieux de reproduction, des abris et des sources de nourriture pour de nombreux prédateurs du campagnol.

Sources : « *Le guide du piéteur* », « *Le campagnol terrestre, éditions Quae* »

Alimentation

Elle est très variée. Le renard est un **prédateur généraliste et opportuniste**. Il consomme des **petits mammifères** (campagnols, lapins...), des oiseaux, des œufs, des jeunes animaux (faons de chevreuil, agneaux...) et même des charognes, des fruits, des insectes.

Il a été mis en évidence une absence de lien entre les densités de renards et les populations de campagnols terrestres, ainsi qu'une absence de relation entre les densités de campagnols terrestres et les caractéristiques de la reproduction (nombre de jeunes et leur poids).

Source : DGAL-SDQPV – 21 avril 2015

Introduction de produits phytopharmaceutiques étrangers pour usage personnel

Rappel de l'obligation de déclaration.

L'introduction pour usage personnel de produits phytopharmaceutiques autorisés dans d'autres états membres de l'UE est possible sous réserve du respect de conditions strictes, à savoir :

■ Chaque spécialité commerciale concernée doit avoir obtenu un permis de commerce parallèle délivré par le Ministère chargé de l'Agriculture.

(liste des produits autorisés sur <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>)

■ Chaque introduction doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du préfet de région (DRAAF-SRAL), au moins 20 jours avant la date d'entrée prévue en y indiquant les quantités introduites et la date d'arrivée sur le territoire.

■ Sauf en cas de refus notifié par le préfet (DRAAF SRAL) dans un délai de 15 jours post-déclaration, le demandeur doit également indiquer cette introduction auprès de son Agence de l'eau pour acquittement de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD). Cette déclaration mentionnera les noms et quantités des produits introduits (formulaire disponible sur : <http://redevancephyto.developpement-durable.gouv.fr>)

Les agents du ministère chargé de l'Agriculture (DRAAF-SRAL, BNEVP) diligentent déjà de nombreux contrôles sur le terrain.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.